

cinq suffragants. Et les grands ordres militaires de l'Hôpital et du Temple reçurent, sous forme de fiefs, leur part du butin.

De tous ces personnages, la règle féodale fixa les rapports et les liens. Sauf le doge, trop haut seigneur pour prêter l'hommage, et qui en fut exempté, les grands barons se reconnurent vassaux directs de l'empereur et tinrent de lui leurs terres. Les moindres seigneurs à leur tour dépendirent de ces grands feudataires. Et à tous, comme obligation essentielle et fort lourde, le service d'ost s'imposa. Dans ce pays mal soumis, la guerre était une nécessité constante. Aussi, en Achaïe par exemple, sur douze mois, les barons doivent au prince quatre mois de service en campagne et quatre mois de service de garnison dans les places fortes du pays ; durant les quatre autres mois, où ils peuvent s'occuper de leurs affaires, interdiction leur est faite de passer la mer en des voyages qui les éloigneraient trop de la principauté. L'Église elle-même, membre du corps féodal, fut astreinte à l'obligation militaire.

Dans les affaires privées comme dans les affaires publiques, la loi fut toute féodale. L'état latin eut pour code « les usages de l'empire », dont on demanda le modèle à